



École de la Paix

## **SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT**

**Le mercredi 25 octobre 2023 à 19h**

**Salon du personnel de l'école**

*« Toute décision du Conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves (a. 64) »*

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification des présences et du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation et suivi du procès-verbal de la rencontre du 26 septembre 2023
5. Droit de parole au public
  
6. Sujets en adoption
  - 6.1. Projet éducatif de l'établissement 22-27 (art. 74)
  
7. Sujets en approbation
  - 7.1 Approbation du plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation (art. 75.1)
  - 7.2 Contenus obligatoires aux élèves en éducation à la sexualité 2023-2024
  - 7.3 Activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée ou de sortie quotidienne des élèves – valorisation SCP et activités financées au fond 8 (art. 87)
  
8. Sujet de consultation
  - 8.1 Application hop hop
  
9. Sujets d'information
  - 9.1 Compte-rendu sur le budget 22-23 (art.95)
  - 9.2 Normes et modalités 23-24 (amendée)
  - 9.3 Collection vestimentaire aux couleurs de l'école
  
10. Sujets d'actualité
  - 10.1 Comité de parents et président
  - 10.2 Enseignants
  - 10.3 Membres du soutien, des professionnels et du service de garde
  - 10.4 Direction
  
11. Varia  
-
  
12. Levée de l'assemblée

Le président,

Le directeur,

---

Mario Ducheine

---

Maxime Brosseau